



## COMITE SYNDICAL

**LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 9H45  
HALLE AUX SUCRES – DUNKERQUE**

### Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Valérie ROBERT, Alain SIMON,

Délégués

### Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Franck DHERSIN a donné pouvoir à Martial BEYAERT

### Assistaient également :

Laurent PIDOUX, Sylvie DELATTE, – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Delphine MARSCHAL – Communauté Urbaine de Dunkerque

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT

Monsieur Beyaert remercie les personnes présentes. L'appel est effectué. Il débute l'ordre du jour, le quorum étant atteint.

Sur **l'approbation du compte rendu du comité syndical du 12 juillet 2022**, il n'y a aucune observation sur le contenu, il est adopté à l'unanimité. Toutefois, il est fait remarquer que des extraits dudit compte-rendu auraient été relayés dans la presse. Il est rappelé que le SCoT Flandre Dunkerque doit être plus vigilant sur la diffusion des documents relevant de ces séances plénières.

#### Trois projets de délibérations

- **L'adoption de la nomenclature comptable M57**

Il est précisé que cette nouvelle nomenclature, qui se substitue à la M14, permettra d'une part des améliorations budgétaires et comptables et d'autre part un accompagnement renforcé des services préfectoraux et de la direction régionale des finances publiques.

Il est procédé au vote. Aucun vote contre, aucune abstention.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

- **L'adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

La nouvelle nomenclature comptable M57 prévoit l'instauration du RBF. Au sein d'un document unique, il a pour objectif de rappeler les règles comptables et financières qui s'imposent et de décrire les procédures du comité syndical.

Il est procédé au vote. Aucun vote contre, aucune abstention.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

- **L'approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

Le rapport est annexé au projet de la délibération.

Il en est fait lecture. Aucune observation.

Il est procédé au vote. Aucun vote contre, aucune abstention.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### Deux points d'information

Le 1<sup>er</sup> point concerne le **Rapport Social Unique pour 2021**.

Monsieur Pidoux indique que l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique annuel. Il dresse le bilan des ressources humaines du syndicat mixte. Très simple en ce qui nous concerne, l'effectif étant de 4 personnes – notre équipe technique – représentant 1 agent en équivalent temps plein rémunéré sur l'année 2021. Les charges de personnel représentent 13,88 % des dépenses de fonctionnement soit 31 000€.

Le 2<sup>e</sup> point porte les **CDAC passées en 2022**

Deux sur la commune de Coudekerque Branche

- La création d'un magasin GIFI – avis favorable
- L'extension du drive de Cora par la création de 5 pistes de retrait supplémentaire – avis favorable

Une sur la commune de Grande Synthe

- La création d'un ensemble commercial sur le site de la Linière – avis favorable

Monsieur Figoureux précise que des dossiers passeront en CDAC sur l'année 2023 pour le territoire de la CCHF. Il souhaite très fortement la présence d'un représentant du SCoT Flandre Dunkerque lors de ces futures commissions ainsi qu'un temps de concertation préalable avant chacune d'elles.

#### Deux points d'actualité

#### Procédure du SCoT

Comme évoqué lors de l'approbation du ROB, Monsieur Pidoux rappelle que deux recours ont été déposés par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et par l'Association ADELE sur l'extension de la Croix Rouge C. L'instruction de ces recours est à l'étude par notre cabinet d'avocats LGP.

#### Conférence régionale des SCoT

Monsieur Beyaert précise que la loi Climat et Résilience d'aout 2021 a imposé, pour mettre en œuvre le ZAN, la création de la conférence régionale des SCoT. Cette dernière avait pour objectif de faire une proposition d'objectifs territorialisés de la réduction de la consommation foncière à destination de la Région pour la modification du SRADDET. Une contribution a été formalisée et transmise dans les délais impartis par la loi avec pour point saillant la pérennisation de cette instance pour travailler aux côtés de la région tout au long de la procédure de modification du SRADDET.

La séance est levée.

\*\*\*\*\*